

BGer 9C_7/2007 vom 21. Februar 2007

Bundesgericht, 2007-02-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselow.ch/entscheid/bger_9C_7_2007

FR: TF 9C_7/2007 du 21 février 2007

IT: TF 9C_7/2007 del 21 febbraio 2007

Erwägungen

E. 1

L'affaire 9C_7/2007 est rayée du rôle ensuite du retrait du recours.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de justice.

E. 3

La présente décision sera communiquée aux parties, au Tribunal cantonal de la République et canton du Jura, Chambre des assurances, et à l'Office fédéral de la santé publique.

Lucerne, le 21 février 2007

Au nom de la IIe Cour de droit social

du Tribunal fédéral suisse

Le Juge instructeur: Le greffier:

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.